

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2014

POUVOIRS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL - (N° 1848)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS63

présenté par
M. Robiliard, rapporteur

ARTICLE 2

I. - À l'alinéa 13, substituer au mot :

« fixées »,

le mot :

« prévues ».

II. - En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 14, 31 à 33 et 41 à 43.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel